

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : **22.01.13**

Date de convocation : 25 janvier 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt deux

Le 1<sup>er</sup> février à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien		X	

**RESSOURCES HUMAINES**

**Création de poste : responsable mécanique**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que le SDEE dispose d'une flotte importante de véhicules et engins (20 camions avec un PTAC de plus de 20 tonnes, 6 mini-pelles, 7 remorques, 3 engins télescopiques, ...). L'entretien de ce matériel roulant, hors pneumatiques, représente un budget moyen annuel de 200 000 € HT.

Afin d'optimiser la gestion de ce parc, il est proposé au Bureau Syndical de procéder au recrutement d'un responsable mécanique qui interviendrait pour l'ensemble des Services Techniques du SDEE. Cet emploi serait affecté sur le SPIC Environnement.

Il est donc proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur cette création de poste.

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**APPROUVE** la création de ce poste en contrat de droit privé à temps plein, pour une durée indéterminée et à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

**DÉCIDE** d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC

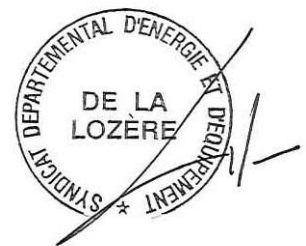


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20220201-20220113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2022



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.